



MAISON POUR TOUS - BOISSY L'AILLERIE

INSCRIPTONS 2020-2021 MODE D'EMPLOI

Vous pouvez vous inscrire

- ✓ Sur le site www.mptboissy95.com
- ✓ À la journée des associations le samedi 5 septembre 2020
- ✓ Dans les locaux de la Maison Pour Tous de 9h à 14h
- ✓ Aux permanences, toujours dans nos locaux:
- ✓ Mercredi 9 septembre de 16h-20h
- ✓ Samedi 12 septembre de 10h à 13h
- ✓ Tout au long de l'année auprès du secrétariat, d'un professeur ou d'un référent.

Comment faire ?

◆ Sur le site

- ✓ Suivez les instructions
- ✓ Imprimez la fiche d'inscription
- ✓ Par retour de mail, vous recevez votre tarif
- ✓ Déposez la fiche d'inscription avec le règlement dans la boîte aux lettres de la MPT

◆ Par courrier

- ✓ Remplissez une fiche d'inscription par activité. Les fiches ainsi que les tarifs sont disponibles à la MPT aux heures d'ouverture (fermée pendant les vacances scolaires)
- ✓ L'adhésion annuelle à la MPT est de 18€ par personne à rajouter à la cotisation de la 1^{ère} activité pratiquée
- ✓ 2 tarifs de cotisation par activité selon votre lieu d'habitation
Habitant Boissy/habitant extérieur (ex : 110€/120€)
Possibilité de payer en 3 fois selon indications sur le tableau des tarifs
le 1^{er} chèque comprend 1/3 de la cotisation + l'adhésion et sera encaissé au 15/10 ou 15/11 selon votre date d'inscription
le 2^{ème} chèque (1/3 de la cotisation) sera encaissé le 15/1/2019
le 3^{ème} (dernier/3) sera encaissé le 15/2/2019
- ✓ A partir de la deuxième activité, une réduction de 5% est accordée sur la totalité du montant (hors adhésion).
- ✓ Les activités sont en général planifiées d'octobre à juin hors période scolaire, sauf cas spéciaux précisés dans la plaquette ou au cours de l'année.
- ✓ Les horaires sont susceptibles d'être modifiés, certaines activités sont susceptibles d'être suspendues fautes de pratiquants

Postez ou déposez à la MPT, votre fiche d'inscription ainsi que votre règlement (toute fiche reçue sans règlement ne sera pas traitée)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à téléphoner au référent de l'activité que vous souhaitez pratiquer ou au secrétariat (répondeur téléphonique)

*Après votre inscription, vous pouvez décider d'arrêter ou de changer d'activité uniquement à la suite des 2 premiers cours pratiqués. Au-delà aucun remboursement ne sera effectué (article 6 du règlement intérieur)



MAISON POUR TOUS

Chemin du Cimetière – 95650 Boissy l'Aillierie

01.34.42.10.28-mptboissy95@orange.fr

Association loi 1901